



## porte de garage privatif en copro

Par **Leone du var**, le **26/03/2024** à **12:33**

Bonjour,

Dans une copropriété fermée avec accès par porte automatique, dans laquelle se trouvent 2 garages privatifs appartenant à un seul et même copropriétaire. Les portes des garages privatifs, font elles partie de :

Parties communes générales  
Parties communes spéciales  
Parties communes privatives

En cas de vandalisme des portes des garages privatifs (appartenant à un copropriétaire) quelle assurance prend en charge le montant des réparations ?

Assurance copropriété  
Assurance du copropriétaire

En cas d'assurance copropriété avec une franchise (ex 150 € de franchise) qui paye la franchise, le copropriétaire des garages ou l'ensemble des copropriétaires ?

Pour info : Une plainte a été déposée par le copropriétaire ayant subi le vandalisme des portes de ses garages et a été transmise au syndic de copropriété.

En attendant votre réponse

Cordialement

xxxx anonymisation

Par **youris**, le **26/03/2024** à **13:43**

bonjour,

des parties communes privatives, c'est contradictoire.  
en principe, les portes de garages privatifs sont des parties privatives qui appartiennent aux propriétaires du garage, il appartient au propriétaire du garage privatif de régler ce litige avec

son assurance personnelle.

Salutations